

Agreste Pays de la Loire

mai 2005



Signes d'identification de la qualité et de l'origine : les Pays de la Loire se distinguent.

Avec 115 Labels rouges, 52 Certificats de conformité des produits (CCP), 33 Appellations d'origine contrôlée (AOC), 3 Appellations d'origine viticole (AOC), 3 Appellations d'origine viticole délimitée de qualité supérieure (AOVDQS) et 62 000 ha en production certifiée en agriculture biologique, la région des Pays de la Loire s'affiche comme la première région française en nombre de signes de qualité. Près d'une exploitation sur quatre y contribue.

Données 2004



La position actuelle des Pays de la Loire en matière de production sous signe de qualité est le résultat d'une stratégie adoptée depuis plusieurs décennies visant à répondre au plus près aux attentes des consommateurs en matière de qualité des produits agroalimentaires.

Cette dynamique est possible grâce à l'implication forte des acteurs des différentes filières dans les démarches collectives ou individuelles pour l'élaboration et le respect de cahiers des charges précis.

Toutes ces politiques de qualité permettent aux opérateurs de mieux se positionner sur le marché national face aux importations. Elles créent les conditions d'une meilleure reconnaissance de leurs produits par les consommateurs.


AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
La garantie d'une qualité résultant d'un terroir


AOP : Appellation d'Origine Protégée
La garantie équivalente européenne de l'AOC

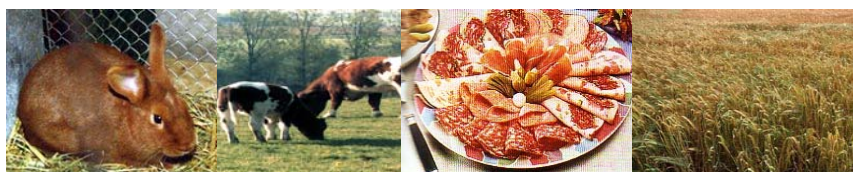

IGP : Indication Géographique Protégée
La garantie d'un lien entre un produit et son territoire d'origine


STG : Spécialité Traditionnelle Garantie
La garantie de l'aspect traditionnel d'un produit

 
AB : Agriculture Biologique
La garantie d'une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement.
La garantie équivalente européenne de l'AB


LR : Label Agricole ou Label Rouge
La garantie d'un produit de qualité supérieure


CCP : Certificat de Conformité Produit
La garantie d'une qualité régulière distincte du produit courant



Nombre de signes de qualité en Pays de la Loire par type de production en 2004

	Label rouge*	CCP*	IGP	AOC
Volailles	97	22	10	-
Lapins	1	2	-	-
Viande bovine	3	8	1	1
Viande porcine	6	11	3	-
Viande ovine	2	-	1	-
Oeufs	3	-	-	-
Produits laitiers	-	-	-	4
Vins	-	-	-	28
Cidre	-	-	2	-
Fruits et légumes	-	6	2	-
Produits de la mer	2	1	-	-
Brioche	1	1	1	-
Choucroute	-	1	-	-
Ensemble	115	52	20	33

Les gestionnaires de signes domiciliés dans les Pays de la Loire détiennent le plus de Labels et CCP cumulés en France. Les producteurs ligériens sont également impliqués dans des signes détenus dans d'autres régions.



* signes dont le gestionnaire est domicilié dans les Pays de la Loire

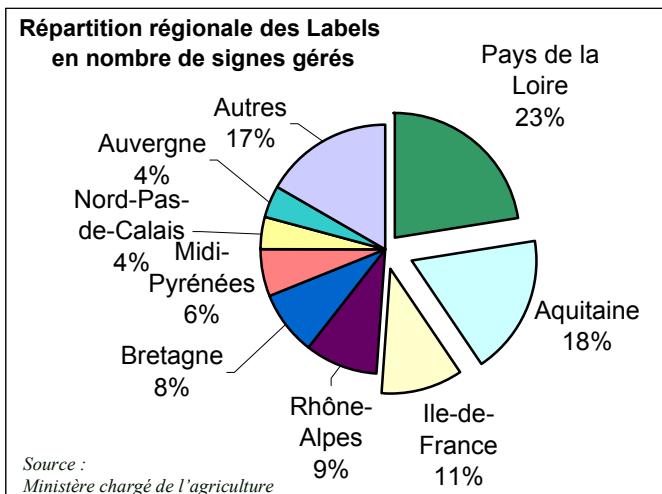
Source : Ministère chargé de l'agriculture

Près d'une exploitation sur quatre

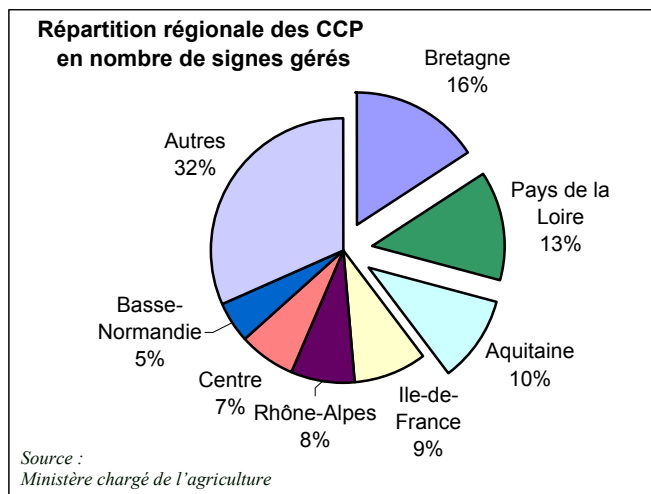
L'implication des agriculteurs ligériens dans la production sous signe de qualité est particulièrement importante.

Au dernier recensement agricole de 2000, 22 % des exploitations, soit 11 400 unités affichent au moins une production sous signe de qualité. Ce taux est proche du tiers pour les seules exploitations professionnelles. Environ 8 500 d'entre elles produisent sous signe officiel de qualité (2 900 sous AOC, 3 600 sous Label et 1 800 sous CCP).

Première région en nombre de labels détenus



Deuxième région en nombre de CCP détenus



La région des Pays de la Loire détient 22,5 % des labels rouges, 13,4 % des CCP, 6 % des AOC et 11,4 % des surfaces de production en agriculture biologique. Elle se place ainsi en première région pour la production biologique et le Label rouge et en deuxième pour les CCP détenus.

En 2003, selon une étude du CERQUA, un tiers du chiffre d'affaires national du Label rouge est réalisé par les Pays de la Loire.

Au delà de la reconnaissance nationale, les opérateurs de la région cherchent à développer une reconnaissance européenne pour certains labels et CCP par le biais de l'Identification géographique protégée (IGP).

Un quart des IGP françaises en Pays de la Loire

Ainsi, en 2004, 20 IGP sont reconnues sur le territoire régional (soit 27 % des IGP françaises) dont 10 en volailles (32 % des IGP volailles en France). Parmi ces IGP, 8 sont gérées par un organisme d'une région limitrophe (Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Centre ou Bretagne).

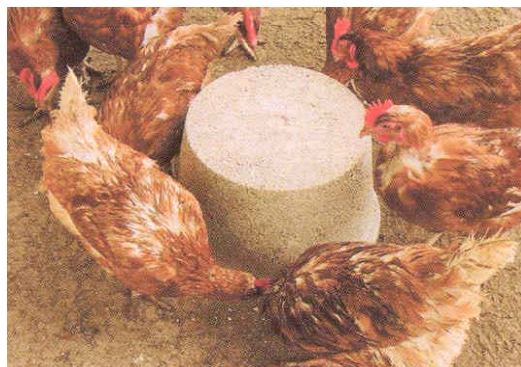
A l'image des autres régions françaises, les Spécialités traditionnelles garanties (STG) ne répondent pas aux préoccupations actuelles des opérateurs et aucun cahier des charges STG n'est homologué dans la région.

Les produits animaux constituent l'essentiel des labels rouges (97 %) et des CCP (82 %) avec une très large part de la volaille, tandis que les AOC concernent essentiellement les vins.

A ces signes s'ajoutent les labels et CCP détenus par des organismes gestionnaires implantés dans d'autres régions mais dont une partie de la production est assurée dans les Pays de la Loire.

Label rouge et CCP : les volailles et les porcs sont les productions « phare »

Les Labels rouges et les CCP sont particulièrement développés dans les Pays de la Loire et sont souvent des références au niveau national. La dynamique de développement est forte puisque de nouveaux cahiers des charges sont régulièrement déposés et enregistrés. Les productions animales sont largement majoritaires et les signes dépassent le cadre des frontières régionales.



L'enquête du SCEES «Signes officiels de qualité et d'origine» réalisée sur l'activité 2001 confirme le dynamisme des opérateurs agricoles et agroalimentaires de la région dans la production sous label rouge ou CCP.

Un tiers des volailles françaises produites sous label ou CCP viennent des Pays de la Loire, ainsi que 58 % des lapins, 19,3 % des porcs, 16,4 % des légumes frais ou encore 12,2 % des céréales.

En revanche, ces démarches restent peu développées en viande ovine et bovine alors

que la région possède le premier troupeau bovins français. De même, aucun cahier des charges concernant des produits laitiers n'est enregistré. Cette situation peut s'expliquer par l'absence de tradition fromagère en Pays de la Loire.

De plus, la production sous label ou CCP représente une part très significative de la production régionale totale dans certaines filières puisque plus d'un porc sur trois en est issu, ainsi qu'une volaille sur cinq ou encore un lapin sur sept.

Les signes de qualité sont inter-régionaux

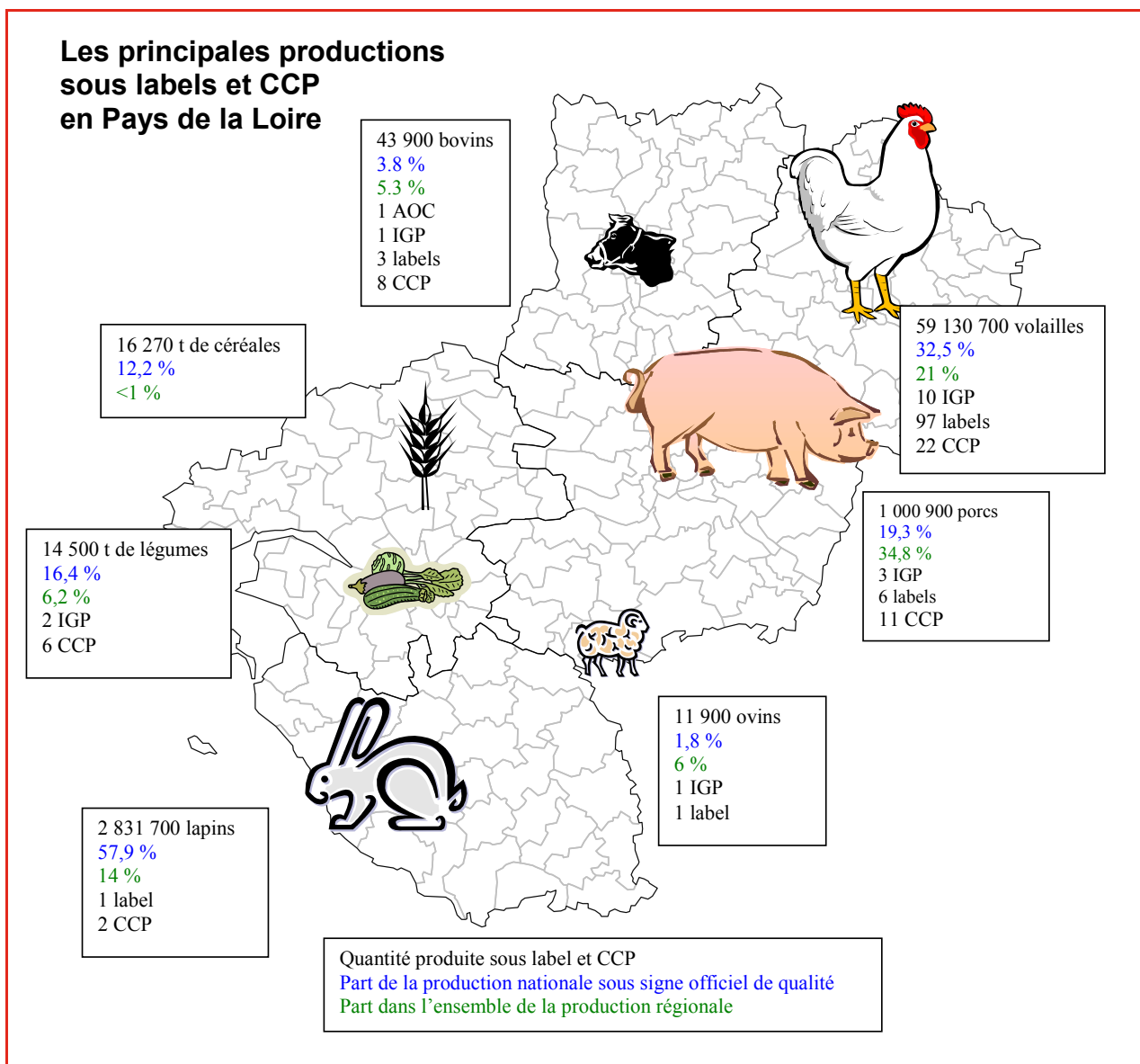
Pour des raisons pratiques, on attribue l'ensemble de la production réalisée sous un label ou un CCP à la région du siège de l'organisme gestionnaire. Cependant, il est intéressant de distinguer dans cet ensemble la production réalisée par les opérateurs non ligériens d'une part et la production réalisée par des opérateurs ligériens sous des signes de qualité gérés par des organismes installés hors Pays de la Loire d'autre part.

L'enquête du SCEES «Signes officiels de qualité et d'origine» permet de faire cette distinction. Cette approche nous fournit deux informations importantes.

Les Labels et CCP ligériens s'exportent dans les autres régions

Tout d'abord, les signes gérés dans les Pays de la Loire profitent également aux autres régions et notamment aux régions limitrophes.

En effet, 9 % de l'ensemble des volailles qualifiées en Label et CCP ligériens sont produites hors région (24,6 % pour les seuls CCP). La proportion est plus élevée pour les bovins avec 18 % produits hors région, les lapins avec 33 % et surtout pour les porcs qui ne sont produits qu'à 53,1 % en Pays de la Loire.(50,3 % pour les seuls porcs sous CCP).





47 % des porcs sous labels et CCP ligériens sont produits dans une autre région.



38 % des volailles françaises sous Label rouge sont produites dans les Pays de la Loire.

Forte implication dans des démarches d'autres régions

Ensuite, on constate que les opérateurs ligériens sont très impliqués dans des démarches qualités développées par d'autres régions.

En bovins, en porcins, comme en lapin, la majorité de la production qualifiée est gérée par des organismes extérieurs aux Pays de la Loire. Cependant, la production sous label est plus liée au territoire que celle sous CCP et la proportion de produits labellisés

produite en région pour des organismes non ligériens est nettement plus faible que celle sous CCP.

Par contre, 97,5 % de la production ligérienne de volaille est réalisée sous signe régional.

En céréales, aucun signe n'étant géré en Pays de la Loire, la totalité de la production (essentiellement du blé tendre) certifiée est gérée dans les régions Centre et Bourgogne.

Production sous Label ou CCP des Pays de la Loire : répartition et importance des productions

PRODUCTION	SIGNE	Part dans la production nationale en %	Part dans l'ensemble de la production régionale en %	Part gérée par des organismes non ligériens en %	Production des organismes ligériens réalisée hors Pays de la Loire en %	Production en Pays de la Loire (Nb têtes (animaux) tonnes (végétaux))
Bovins	LABEL + CCP	3,8	5,3	81,2	18,0	43 900
	CCP	3,2	3,9	93,8	17,4	32 300
	LABEL	7,5	1,4	45,9	18,2	11 600
Porcins	LABEL + CCP	19,3	34,8	58,3	46,9	1 000 900
	CCP	19,5	33,1	61,1	49,7	953 100
	LABEL	15,1	1,7	4,0	1,6	47 800
Ovins	LABEL + CCP	1,8	6,0	18,1	0,0	11 900
Volailles	LABEL + CCP	32,5	21,0	2,5	9,0	59 130 700
	CCP	24,1	5,4	8,0	24,6	16 053 400
	LABEL	37,8	14,6	0,5	2,0	43 077 300
Lapins	LABEL + CCP	57,9	14,0	77,1	33,0	2 831 700
Pdts laitiers (l de lait)	CCP	< 1	6,2	100,0	0	2 227 000
Céréales	LABEL + CCP	12,2	< 1	100,0	0	16 300
Légumes frais	CCP	16,4	6,2	4,1	NC	14 500

Source : Agreste Pays de la Loire - Enquête SOQO 2001 et Statistique agricole annuelle

Production biologique : première région française en surface de production

Avec plus de 1 100 producteurs et 62 600 ha en production, en 2003, la région des Pays de la Loire est très présente dans le secteur de la production biologique. Ce mode de production représente 2,7 % de la SAU régionale contre seulement 1,9 % au niveau national et 3,5 % dans l'Union Européenne à 15.

En 10 ans, les surfaces ont été multipliées par 6 et son accroissement est continu. Les Pays de la Loire se classent ainsi en 1^{ère} position en terme de surface de production en agriculture biologique (11,4 %) et 3^{ème} en nombre de producteurs (9,9% des producteurs français).

43 % des poulets de chair bio français sont produits en Pays de la Loire

A l'image de l'agriculture conventionnelle, la production biologique régionale est très diversifiée aussi bien en productions animales que végétales.

Avec plus de 43 000 ha dont 45 % de surface toujours en herbe (STH), la région des Pays de la Loire demeure la 1^{ère} région française pour la production fourragère bio.

Les productions animales biologiques représentent une partie importante de la production nationale. En effet, les

producteurs ligériens produisent 43% des poulets de chair bio (1^{ère} région) et détiennent 31 % des truies mères, 21 % des vaches laitières ou encore 17 % des vaches allaitantes en France.

Maine-et-Loire et Loire-Atlantique en avance

La production biologique est particulièrement développée en Maine-et-Loire (309 producteurs sur 16 000 ha soit 3 % de la SAU) et en Loire-Atlantique (283 producteurs sur 18 800 ha soit 4,5 % de la SAU).

Plus de 130 opérateurs assurent la transformation des produits agricoles biologiques. Ce sont des entreprises généralistes parmi lesquelles des grands groupes comme Charal, Lactalis, Eurial-Poitouraine, Fleury Michon, Bahier ou des opérateurs spécialisés comme Biolait, Biofournil, Biocat ou Bio Loire.

Productions végétales biologiques en Pays de la Loire et en France en 2003

	Total	Céréales	Protéagineux	Légumes	Fruits	Vigne	Plantes parfum, aromatiques et médicinales	Surface fourragère totale
Nombre exploitations en région	1 123	705	297	156	150	69	75	923
Nombre exploitations en France	11 359	5 459	1 827	2 503	2 818	1 455	1 132	7 667
SAU région (ha)	62 632	10 547	2 753	509	282	905	74	43 075
SAU France (ha)	550 990	82 087	16 552	7 180	9 127	16 263	1 972	354 093
% SAU Bio / SAU totale région	3%	2%	9%	4%	2%	2%	8%	3%

Source : Agence Bio - Agreste Statistique Agricole Annuelle 2003

Productions animales biologiques en Pays de la Loire et en France en 2003

	Vaches allaitantes	Vaches laitières	Brebis	Chèvres	Porcs : truies-mères	Poulets de chair	Poules pondeuses
Exploitations en région	276	304	70	22	51	139	51
Exploitations en France	1 761	1 623	836	343	300	466	464
Animaux en région	9 188	12 549	5 522	1 515	1 138	2 229 123	112 306
Animaux en France	54 040	58 939	115 315	19 408	3 691	5 144 386	1 302 750
% Animaux bio / total région	2%	2%	4%	2%	1%	1%	3%

Source : Agence Bio - Agreste Statistique Agricole Annuelle 2003

AOC : avantage au vin

Au niveau national, les AOC concernent essentiellement les vins (85 % des AOC) et les fromages (7 %). Dans les Pays de la Loire, même si les AOC viticoles sont nombreuses, ces démarches sont moins développées que dans d'autres régions.

La région détient 24 AOC viticoles auxquelles s'ajoutent quatre autres AOC gérées en région Basse-Normandie et Centre. Celles-ci regroupent 37 dénominations correspondant à 64 produits différents.

3/4 du vignoble en vin de qualité

Le vignoble régional s'inscrit dans le grand vignoble du Val de Loire qui constitue le 4^{ème} vignoble AOC français en terme de surface après ceux de Bordeaux, de la Vallée du Rhône et de Languedoc-Roussillon. Le Pays Nantais et l'Anjou sont les deux grands bassins de production dans les Pays de la Loire avec une large gamme de produits : vins blancs, rosés et rouges et vins tranquilles ou effervescents.

Le vignoble AOC représente 73 % de la surface du vignoble ligérien et 79 % si on y ajoute les trois Appellations d'origine de vins de qualité supérieure (AOVDQS).

Quatre AOC en produits laitiers

Cinq AOC non viticoles sont présentes en région. En effet, le beurre AOC Charentes-Poitou et ses substituts (le beurre des Charentes et le beurre des Deux-Sèvres) ont une aire de production qui s'étend sur les Pays de la Loire. Plus de 3 000 tonnes de beurre sont ainsi produites dans la région (essentiellement en Vendée) sur un total de 10 000 tonnes de l'AOC ; ce qui représente environ 6% de la production régionale totale de beurre.

Depuis 2002, les éleveurs laitiers mayennais situés dans la zone d'appellation ne produisent plus de lait servant à la fabrication du fromage AOC Pont l'Évêque.



Récemment, une nouvelle AOC en viande bovine est venue compléter l'offre régionale (voir l'encadré en page suivante) constituant ainsi la deuxième AOC française en viande bovine.

Appellations d'origine viticoles en Pays de la Loire

AOC Anjou
AOC Anjou mousseux
AOC Anjou Villages
AOC Anjou Villages Brissac
AOC Anjou-Coteaux de la Loire
AOC Bonnezeaux
AOC Cabernet d'Anjou
AOC Chaume
AOC Coteaux de l'Aubance
AOC Coteaux de Saumur
AOC Coteaux du Layon
AOC Coteaux du Loir
AOC Crémant de Loire
AOC Domfront
AOC Jasnières
AOC Muscadet
AOC Muscadet Côteaux de la Loire
AOC Muscadet Côtes de Granlieu
AOC Muscadet Sèvre et Maine
AOC Quarts de Chaume
AOC Rosé d'Anjou
AOC Saumur
AOC Saumur Mousseux
AOC Saumur-Champigny
AOC Savennières
AOC Pommeau de Normandie
AOC Calvados
AOC Calvados-Donfrontais
AOVDQS Côteaux d'Ancenis
AOVDQS Fiefs vendéens
AOVDQS Gros plant du pays nantais

Un fleuron de la qualité est né en viande bovine : l'AOC Maine – Anjou

Son acte de naissance est signé par un décret du 4 novembre 2004.

Il s'agit d'un signe exemplaire de reconnaissance de qualité pour ces éleveurs qui ont su valoriser la tradition de l'élevage du bocage situé aux confins des départements de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine-et-Loire. Cette démarche est fondée sur la race bovine locale qui a légué son nom à l'AOC Maine-Anjou. Plus de 200 éleveurs y sont impliqués.

Cette appellation repose sur les fondements suivants :

- un produit typique : vache de race locale Rouge des Prés, de plus de 380 kg de carcasse ou bœuf d'au moins 30 mois et pesant au moins 400 kg de carcasse,
- un terroir bien défini : le berceau de la race,
- un lien fort entre la typicité du produit et le terroir : l'éleveur doit respecter une densité maximale d'une vache par hectare d'herbe.

Cette démarche « qualité » est d'autant plus remarquable qu'elle a été élaborée en partenariat avec les acteurs de l'aval : abatteur, distributeur, avec le souci de répondre à la demande du marché grâce à une bonne organisation.



Direction régionale de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire

Service régional d'économie agricole
12, rue Menou - 44 035 NANTES CEDEX 1
Tél : 02 40 12 36 67 - Fax : 02 40 12 36 70
Prix : 5 €

Directeur de la publication : J-N. Ménard
Rédacteur : P. Millon
Impression : DRAF Pays de la Loire - SRSA
Composition : P. Millon
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1281 - 8895